VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger | Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAS DE LIMITE — PAS DE RESERVE.

VENTE EN PARTAGE DE PRODUCTEUR DE BONS REVENUS

BATISSES DOUBLES, SIMPLES ET A DEUX ETAGES,

PREMIER, QUATRIEME ET SIXIEME DISTRICTS.

ACTIONS, COMPTES COURANTS ETC.

John George Loesch et a. vs les Mineurs Gertrude Loesch et a.—97,115 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR RAMSEY & DANZIGER—Cicero A. Ramsey, Encanteur, Bureau No 341 rue Carondelet — JEUDI, le 17 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 20 juin 1911 et signé le 26 juin 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C et d'un autre jugement rendu et signé le 13 juillet 1911 par ledit juge dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété fonsière et biens mobiliers décrits comme suit, à savoir—

1. Un lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations dans le Quatrième District, dans l'ilet 276, borné par les rues Washington, Sixième, Dryades et Rempart, désigné comme lot 2, mesurant 42 pieds de face à la rue Washington sur 200 pieds de profondeur, situé à 108 pieds de l'encoignure de la rue Rempart. Numéros municipaux 1920-22 rue Washington, étant un cottage double ayant 5 chambres de chaque côté.

2. Un lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations dans le Quatrième District, ilet 276, borné par les rues Washington, Sixième, Dryades et Rempart, mesurant 25 pieds de face à l'avenue Washington, 200 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Rempart sur une première profondeur de 100 pieds sur le côté vers la rue Dryades; de là il se rétrécit 3 pieds et a une deuxième profondeur de 100 pieds et a une largeur de 22 pieds dans le fond, composé des 25 pieds du lot 19 et 3 pieds du lot D. Nos municipaux 1916-18 avenue Washington. Etant un cottage double ayant 5 chambres de chaque côté et aussi chambres dans le fond.

3. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le même District et limité que la propriété ci-dessus, désigné sur le liste d'assessement comme lot 16, mesurant 25 pieds de face à la rue Dryades sur 125 pieds de profondeur, numéros municipaux 2841-43 rue Dryades, étant un cottage double ayant 6 chambres de chaque côté.

4. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District, dans l'ilet 283, borné par les rues Rempart, Saratoga, Sixième et Washington, désigné comme lot 16, mesurant 30 pieds de face à la rue Saratoga sur une profondeur de 150 pieds, numéros municipaux 2336-38 rue Saratoga, étant un cottage double ayant 4 chambres de chaque côté.

5. Un lot de terre avec bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Quatrième District, dans l'ilet 332, borné par les rues Washington, Quatrième, Liberté et Howard, désigné comme lot 4 mesurant 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 127 pieds, 11 pouces et 5 lignes, numéro municipal 2315 rue Washington, étant un cottage simple avec 3 chambres.

6. Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations etc., dans le Quatrième District, dans l'ilet 314, borné par les rues Quatrième, Troisième, Franklin et Liberté, désigné par le No 4, commençant 90 pieds de l'encoignure des rues Franklin et Quatrième et mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et quatre lignes. Numéros municipaux 2213-15 rue Quatrième étant un cottage double ayant 4 chambres de chaque côté.

7. Deux lots de terre dans le Quatrième District, dans l'ilet 435, borné par les rues Première, Deuxième, Prieur et Johnson, désigné par les numéros 17 et 18; le lot 17 mesurant 31 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 126 pieds 6 pouces; le No 18 mesurant trente pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 126 pieds, 6 pouces, plus ou moins, formant l'encoignure des rues Deuxième et Prieur.

8. Un lot de terre, avec améliorations, etc., dans le Premier District, l'ilet 500, borné par les rues Poydras, Lafayette, Prieur et Johnson, désigné comme lot 17, mesurant 30 pieds et 8 pouces de face à la rue Poydras, 29 pieds 11 pouces et 7 lignes dans le fond, 96 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot 16, et 98 pieds sur la ligne du lot 18. Numéros municipaux 2052-54 rue Poydras, étant un cottage double ayant 3 chambres de chaque côté.

9. Un lot de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Premier District de cette ville, l'ilet 500, borné par les rues Poydras, Lafayette, Prieur et Johnson, désigné par le No 18, mesurant 30 pieds et 3 pouces de face à la rue Poydras, 30 pieds sur la ligne du fond, 98 pieds sur la ligne du lot 17 et 99 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté opposé, numéros municipaux 2050 rue Poydras, étant une bâtisse à deux étages ayant environ 12 chambres.

10. Un morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses, dans le Quatrième District, ilet 284, borné par les rues Erminie, Washington, Saratoga et Quatrième, étant une moitié du lot 8, 75 de la rue Quatrième mesurant quinze pieds de face à la rue Sud Rempart sur 120 pieds de profondeur, numéro municipal 2723 rue Sud Rempart, un cottage simple ayant 3 chambres.

11. Un lot ou portion de terre, avec toutes les améliorations, etc., dans le même District et ilet que les ci-dessus, désigné par les lettres A et B, arpenté par George De Armas le 26 octobre 1906; le lot A mesurant 31 pieds de face à la rue Sud Rempart sur 120 pieds de profondeur, et le lot B mesurant 14 pieds de face à la rue Sud Rempart sur 120 pieds de profondeur, numéros municipaux 2725-27-29 rue Sud Rempart.

12. Un lot de terre, avec améliorations, dans le Sixième District, ilet No 1—Friburg, borné par les rues Pine, Elm, Lowerline et Magnolia, désigné par le No 20, mesurant 30 pieds de face à la rue Lowerline sur 120 pieds de profondeur. Numéros municipaux 1017-19 rue Lowerline, étant un cottage double ayant 4 chambres de chaque côté.

Aussi vingt-et-une actions de la New Orleans Land Co., valeur au pair $10 chacune.

Vingt-cinq actions de la National Realty Co., Ltd, valeur au pair $10 chacune.

Vingt-cinq actions de la Third District Saving Bank and Trust Co., valeur au pair $10 par action.

Quatre-vingts actions de la Colonial Bank and Trust Company.

Un lot de comptes-courants.

Conditions—Comptant pour les actions et comptes courants. Propriétés foncières: Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans, à l'option des acquéreurs représenté par billet ou billets, portant sept pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911, et des polices non-expirées d'assurances et de payer pour les actes de vente pardevant E. L. Weil, notaire. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Joseph Lautenschlaeger, avocat pour le demandeur.

J. F. C. Waldo et Gabriel Fernandez, avocats pour les mineurs.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE—SANS LIMITE NI RESERVE

SPLENDIDES PROPRIETES PRODUCTRICES DE REVENUS

Dans le Cœur du Quartier des Affaires de la rue Dryades

Portant les Nos Municipaux 1212-14-16-18-20-24 rue Dryades,

Se Composant de deux Cottages Doubles, un Cottage Simple et une Maison de Résidence à deux étages,

Actions, Meubles, etc.

Lilly Barthel, épouse de Geo. H. Deugall, Jr. et al., vs mineurs de Herbert Hage et Henry Frank Schneider—No 97,617—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet MARDI, le 5 septembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre rendu le 25 juillet 1911, et signé le 31 juillet 1911, par l'Honorable Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée, les effets ci-après décrits, mobiliers et immobiliers, à savoir:

1. Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Clio, Erato et Baronne, désigné par la lettre A sur un plan de Danney & Waddill, daté du 28 juin 1911.

Ledit terrain mesure 17 pieds 10 pouces 2 lignes [17' 10" 2'] de façade rue Dryades, la même largeur à l'arrière sur une profondeur de 110 pieds 9 pouces 6 lignes [110' 9" 6'] entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et les défendeurs de la succession de Fred Barthel, No 98,365 du dossier de la Cour Civile de District, ledit jugement étant de record C. O. B. 240, folio 366.

Les amélioration se composent d'un cottage simple ayant sept chambres, portant le No municipal 1224 rue Dryades.

2. Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages et privilèges qui s'y trouvent, situé dans les mêmes District et carré que le précédent, désigné sur le même plan que le terrain B. Ledit terrain mesure 35 pieds, 5 pouces 0 ligne [35' 5" 0'] de façade rue Dryades, la même largeur à l'arrière, sur 110 pieds, 9 pouces, 6 lignes [110' 9" 6'] de profondeur entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et les défendeurs de la succession de Fred Barthel, No 98,365 du dossier de la Cour Civile de District, ledit jugement étant de record C. O. B. 240, folio 366.

Les améliorations se composent d'un cottage simple ayant sept chambres, portant le No municipal 1222 rue Dryades.

3. Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages et privilèges qui s'y trouvent, situé dans les mêmes District et carré que le précédent, désigné sur le même plan que le terrain C. Ledit terrain mesure 34 pieds, 0 pouce, 7 lignes de façade rue Dryades, sur 37 pieds, 0 pouce, sur les lignes de derrière, sur une profondeur de la ligne du terrain B 110 pieds, 9 pouces, 6 lignes (110' 9', 6"), l'autre ligne de côté ayant une profondeur de 45 pieds, 6 pouces, 0 ligne (45', 6", 0"') sur une allée commune; les terrains C et D, plus une profondeur sur la ligne du lot D de 65 pieds 3 pouces, 6 lignes, (65' 3", 6"'). Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et défendeurs de la succession de Fred. Barthel, No 98,365 du dossier de la Cour Civile de District, ledit jugement étant de record C. O. D. 240 folio 366. Les améliorations se composent d'un cottage double de cinq chambres, deux chambres à l'arrière, portant les Nos municipaux 1214-16 rue Dryades.

4. Un certain lot ou parties de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges, etc., situé dans le même District et ilet premièrement décrits et désigné sur le même plan que le lot D. Ledit lot mesure 16 pieds 2 pouces 3 lignes [16' 2" 3"'] de face à la rue Dryades, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 110 pieds 9 pouces 6 lignes [110' 9" 6"'] entre lignes égales et parallèles; lequel dit lot est contigu au lot C pour une distance de 65 pieds 3 pouces 6 lignes [65' 3" 6"'] et l'allée en commun pour 45 pieds 6 pouces 0 ligne [45' 6" 0"'], laquelle allée est en commun aux lots C et D. Etant la même propriété acquise par les pétitionnaires et les défendeurs de la succession de Fred Barthel, No 98,365 du dossier de la Cour Civile de District ledit jugement étant enregistré dans le livre des transferts 240, folio 366.

Les améliorations consistent en une bâtisse simple à deux étages, huit chambres, hangar, etc., connue comme No 1212 rue Dryades.

5. Six actions du fonds-capital de la Teutonia Insurance Company de la ville de la Nouvelle-Orléans, représentées par certificat No 214, valeur au pair de $100 chacune.

6. Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré dans cette affaire.

Conditions—Comptant pour les actions, effets et meubles de maison. Propriété foncière comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer les taxes de 1911, pour les frais de tous certificats, et par l'acte de vente pardevant Alvin E. Hebert notaire. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date du passage de l'acte de vente; 10 0/0 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

J. Ha Dymond, Sr., avocat des demandeurs.

E. W. Kitchen, avocat des demandeurs.

Harry Mooney, avocat des défendeurs.

1 août—1 6 13 20 27—sept 3 5

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D. 97,022.

Succession de AUGUSTIN MARION BENEDIO.

VENTE SANS LIMITE OU RESERVE.

Quatre Splendides Terrains dans le Sixième District,

2 Faisant Face à l'Avenue Napoléon et 2 Faisant Face à la rue Sud Franklin,

Dans l'ilet borné par les rues Jena et Sud Liberté.

—AUSSI—

50 Actions Ordinaires de la New Orleans Railway & Light Company;

12 Actions de la Lambou-Noel Lumber and Manufacturing Company.

1 Action de la Young Men's Gymnastic Club.

A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi

MARDI, LE 29 AOUT 1911.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D maintenant absent en congé, dans l'affaire intitulée Succession de Augustin Marion Benedict, Dossier No 97,022, je dit ordre daté et signé le 25 juillet 1911, je vendrai à l'enchère publique, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° (1%) Douze actions de la Lambou-Noel Lumber and Manufacturing Co., représentée par certificat No 17, délivré à Augustin M. Benedio, le 28 janvier 1895, valeur au pair de cent ($100) dollars par action.

2° (5%) Cinquante actions du fonds-capital de la New Orleans Railway and Light Co. (ordinaire), représentées par certificat "U" No 1,272, au nom de Augustin M. Benedio, valeur au pair de cent ($100) dollars par action.

3° Certificat No 3,949 de la Young Men's Gymnastic Club daté du 27 avril 1893, pour une action du fonds-capital du dit club, valeur au pair de cinquante ($50) dollars.

4° Deux parts en lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations etc., et tous les droits, voies, privilèges, dépendances et servitudes y appartenant ou de quelque façon quelconque, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet 244 borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Sud Franklin et Sud Liberté, désignés par les Nos 2 et 4 sur un devis par H. C. Brown, voyer, annexé à un acte passé pardevant Jno C. Ward, notaire en cette ville, le 20 mars 1896, d'après lequel devis ledit lot No 2 commence à un point éloigné 46 pieds de l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue Franklin, contigu au lot 4, et chacun des dits lots, mesurant trente pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de cent vingt pieds cinq pouces et quatre lignes [12 5" 4"'] entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par Augustin M. Benedio de William E. Rau, par acte passé pardevant F. J. Puig, notaire, le 5 mai 1902, enregistré dans le livre des transferts 187, fol. 571.

5° Deux certaines lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances et servitudes qui y appartenant ou de quelque façon y appartenant, situés dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les numéros trente et quatre sur un devis par S. G. Del Lee, voyer, annexé à un acte pardevant A. M. Léopold, notaire, de la date de 27 février 1902, d'après lequel devis ledits lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue Sud Franklin sur une profondeur de cent cinquante (150) pieds entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par ledit Augustin M. Benedio de Thomas M. Madden par acte notarié pardevant A. F. Hebert, notaire, le 20me jour de février 1905, enregistré dans le livre des transferts 204, fol. 322.

Conditions — Comptant, pour les actions avant que le transfert en soit fait. La propriété foncière comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1911, et de payer pour tout certificat nécessaire.

Les actes de vente pardevant Alvin Edward Hebert, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

John Dymond, Jr. avocat pour l'exécuteur testamentaire.

23 juil—29 30—août 6 13 20 27 29

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

William F. Sherwood vs Henry Graham, et als

No 90,009—Cour Civile de District—Division B.

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Trois Terrains de Valeur

Rue Irma, borné par les rues Lower Line, Pine et Ann.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement là et rendu en Cour ouverte le 20 octobre 1909, et le jugement signé en Cour ouverte le 26 octobre 1909, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Pine, Irma et Ann, désignés comme lots Nos 12, 13 et 14 dans l'ilet No 54, lesdits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue Irma, entrefois Louisa, sur cent vingt pieds de profondeur formant le coin des rues Pine et Irma.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Sidney F. Gautier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

23 juil—23 30—août 6 13 20 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT. Division A — No 97,756—Central American Steamship Co vs Ses Créanciers — Ordre — Considérant la pétition suivante et les tableaux des ressources et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné que, après due annonce, avis et citations aux créanciers, requis par la loi, une réunion des créanciers de ladite Central American Steamship Company soit convoquée et tenue, d'après la loi, devant Fred C. Marx, notaire en cette ville, commençant le 3me jour d'août 1911, à 11 heures A. M., pour voter, accordant ou refusant l'application de ladite Central American Steamship Company pour un répit de neuf [9], quinze [15] et vingt-un [21] mois de la date de ladite réunion.

Il est de plus ordonné que E. Lyons, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de ladite demanderesse.

Il est de plus ordonné que toutes procédures contre la personne et la propriété de la dite Central American Steamship Company soient suspendues pendant ces procédures.

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1911.

Signé: E. K. SKINNER

Juge de la Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député Greffier.

E. D. Saunders, avocat.

29 juil—29—août 2 7

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR

E. H. Farrar vs St. Louis, New Orleans, Atlantic Canal and Transportation Company.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 97,150.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 22 AOUT 1911

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan au plus haut enchérisseur, pour du comptant, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 13 juillet 1911, dans la susdite affaire—

Toute la propriété mobilière et immobilière s'il y en a, et toutes les franchises de la St. Louis New Orleans Atlantic Canal and Transportation Company et particulièrement la propriété suivante:

1° La franchise accordée par l'Etat de la Louisiane à la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company par acte No 116 de la Législature de l'Etat de la Louisiane de 1860, pour qu'elle fasse usage et améliore le Bayou Dupré dans la paroisse St. Bernard comme partie de son canal et le cours d'eau du Lac Borgne à la rivière Mississippi.

2. La franchise accordée par l'Etat de la Louisiane à Richard Stewart et ses associés par acte No 98 des lois de 1855 pour relier les eaux de la rivière Mississippi et du Lac Borgne par un canal à travers la paroisse de St Bernard, laquelle franchise fut vendue à la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company par Stewart et ses associés.

Toutes les franchises ci-dessus décrites ayant été vendues et étant devenues la propriété de ladite St. Louis, New Orleans, Atlantic Canal and Transportation Company comme les successeurs de la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Scott E. Beer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Richard Lyons, recevant.

21 juil—21 30—août 6 20 22

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Bons Terrains dans le Troisième District pour bâtir.

Succession de Michel Gillise.

No 96,606—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, — W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 20 juillet 1911 de l'Hon E K Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1546, autrefois l'ilet No 116, borné par les rues Hope, Dueis, St-Antoine et Annette, originellement désigné comme un lot sous le No 12, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Antoine sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, prescriptions, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1374, autrefois l'ilet No 105 du Faubourg Marigny, borné par les rues Magistral (maintenant Dorgenois), Law, St-Antoine et Bagatelle (maintenant Bourbon), originellement désignés comme un lot sous le No 1, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Lesdits lots formant l'encoignure des rues St Antoine et Dorgenois.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. K. Graham, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Friedrichs, avocat.

23 juil — 23 30—août 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois, élevé de terre.

No 738 Avenue Louisiana.

Succession de William Harvey.

No 97,382—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 10 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 10 juillet 1911 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Le joli cottage en bois double à un étage, Nos 1232-1234 rue Burdette, retiré de la banquette, contenant galerie, 5 chambres, office, hangar, etc., de chaque côté, sur un certain lot de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 154, borné par les rues Fern, Burdette, Oak et Plum, ledit lot est désigné par le No 9 et mesure d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire le 24ième janvier 1871, 30 pieds de face à la rue Burdette sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est composé du tout du lot 9, et 20 pieds du fond du lot 11, ainsi qu'après un plan, dressé par H. C. Brown voyer daté du 25 septembre 1909, annexé à un acte de vente passé pardevant J. F. Meunier, notaire, le 29 janvier 1910, acquis par Mary Edwards épouse de William Woodson, par jugement de la Cour Civile de District dans l'affaire de la Succession de Richard Edwards et son épouse. Enregistré, livre des transferts 229, folio 297. La rue Plum est asphaltée, près des lignes de chars et dans une section qui démontre des améliorations rapides.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente; l'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

Par Miltenberger & Hincks

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOSEPH PURPE.

No 97,525—Cour Civile de District, Division C.

SANS LIMITE OU RESERVE.

Cottage Double dans le 4me District.

Terrain 50' x 114', Mesure Française.

Nos 615-617 RUE STE-MARIE,

Entre les Rues St-Thomas et Chippewa.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Exposé Miltenberger Jr, Encanteur—JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre signé le 14 juillet 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin Félicité (aux rues St Thomas (autrefois Pal) et Ste-Marie et Chippewa, désigné par le No 3 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, daté du 12 mai 1831, déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, notaire, lequel lot mesure cinquante pieds de face à la rue Ste-Marie sur cent quarante pieds de profondeur, mesure française.

Les bâtisses et améliorations ci-dessus sont désignées par les Nos 615-617 rue Ste-Marie.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres, ayant cuisine à part dans le fond, aussi grand hangar dans le fond du No 617, citernes, etc., grande cour.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1911, en sus et en plus du prix de la vente. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication avec l'encanteur. L'acte de vente pardevant Chas L. Debéchant notaire, aux frais de l'acquéreur.

MILTENBERGER & HINCKS, Encanteurs, 235 rue Baronne.

Anthony J. Rossi, avocat.

23 juil—23 30—août 6 13 20 24

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stern's Auction Company

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR "GALLAGHER'S FURNITURE TRANSFER".

VENTE POUR PAYER LES FRAIS D'EMMAGASINAGE.

Pour le compte de qui cela concerne, conformément à la loi 167 de 1898.

Une grande quantité de meubles et effets, comprenant meubles, effets de maison, portraits et ornements emmagasiné par diverses personnes avec la "Gallagher's Furniture Transfer Storage Warehouse Company", sur lesquelles les frais n'ont pas été payés pendant une période excédant six (6) mois.

Il sera vendu à l'Enchère Publique au No 1025 rue Camp, JEUDI, LE 17 AOUT 1911, A 11 HEURES A. M.

Conditions—Comptant.

6 août—6 13 17

STERN'S AUCTION COMPANY.

JAC. H. STERN, Encanteur

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE CATHERINE LANGE, EPOUSE DE CHARLES FOGHT. NO 96,093.

COTTAGE DOUBLE AYANT DEUX ETAGES DANS LE FOND

NO 1335 AVENUE LAFAYETTE.

A L'ENCAN, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO 311 RUE BARONNE, MERCREDI, LE 16 AOUT, A MIDI.

VENTE PAR WILLARD & EISEMAN—En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Division E, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, et adressée à Meyer Eiseman, Encanteur nous vendrons à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant et située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Urquhart, Port et Villeré, désigné comme lot numéro trois et mesurant environ trente pieds de face à l'avenue Lafayette sur cent treize pieds sept et demi pouces en profondeur, le tout d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant A. Deriocourt, notaire, le 16 février 1870.

Les améliorations sur cette propriété comprennent un cottage double ayant deux étages dans le fond, contenant de chaque côté 2 chambres au rez-de-chaussée et une chambre au premier étage, grande cuisine s'étendant d'un côté de la maison à l'autre, n'ayant pas de séparation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, à option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur faits payables à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien du vendeur et privilège spécial sur la propriété vendue avec le pacte de non aliéner, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité ainsi que ceux d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être tenue assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets l'acquéreur devant payer en sus et plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1911, les frais de tous certificats nécessaires en vertu de la loi et pour l'acte de vente pardevant Herman Michel, notaire, l'acquéreur devant déposer 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

WILLARD & EISEMAN

MEYER EISEMAN, Encanteur.

Lazarus, Michel et Lazarus, avocats.

16 juil—16 23 30—août 6 13 16

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double Substantiel en Bois à un Etage,

Nos 1926-1928 rue Villeré.

Succession de Oscar Estopinal et de Philomène Solis, son épouse.

No 97,483 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 10 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 juillet 1911 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un cottage double substantiel en bois à un étage, Nos 1926-1928 rue Villeré, contenant 4 chambres, cabinet cuisine, hangar etc. sur un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Urquhart, Toure et Bourbon, désigné comme lot No 14 de l'ilet 509 sur le relevé d'assessement de la Paroisse d'Orléans et par la lettre B sur un plan de D'Hémécourt, le 11 décembre 1850 déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine 45 pieds 7 pouces de face à la rue Villeré sur 32 pieds de profondeur entre lignes parallèles, dans un voisinage bien peuplé ayant un bon service de chars, loué au taux de $144 par an.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente et tous autres actes nécessaires aux frais de l'acquéreur et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire.

Legier & Gleason, avocats.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 1232-1234 RUE BURDETTE.

Succession de Mme Mary Woodson.

No 97,243 —Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 17 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 10 juillet 1911 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Le joli cottage en bois double à un étage, Nos 1232-1234 rue Burdette, retiré de la banquette, contenant galerie, 5 chambres, office, hangar, etc., de chaque côté, sur un certain lot de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 154, borné par les rues Fern, Burdette, Oak et Plum, ledit lot est désigné par le No 9 et mesure d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire le 24ième janvier 1871, 30 pieds de face à la rue Burdette sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est composé du tout du lot 9, et 20 pieds du fond du lot 11, ainsi qu'après un plan, dressé par H. C. Brown voyer daté du 25 septembre 1909, annexé à un acte de vente passé pardevant J. F. Meunier, notaire, le 29 janvier 1910, acquis par Mary Edwards épouse de William Woodson, par jugement de la Cour Civile de District dans l'affaire de la Succession de Richard Edwards et son épouse. Enregistré